

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Travaux dans les E.P.L.E.</b>	<b>331</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants, L 3211-1 et suivants et L 4221-1 et suivants ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L213-2, L214-6 et L216-4 et suivants ;
- VU** le Code des assurances ;
- VU** le Code de la commande publique et notamment les livres IV de la partie législative et de la partie réglementaire relatifs aux « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée » ;
- VU** le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé, et le décret modificatif n°2016-1783 du 19 décembre 2016 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la convention de partenariat relative à la Cité scolaire de Challans conclue le 24 août 2015 entre la Région des Pays de Loire, le Département de la Vendée, le lycée professionnel René Couzinet et le collège Charles Milcendeau, et notamment son article 2 ;
- VU** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement relative à la réalisation des travaux de réaménagement de la Cité scolaire de Challans Centre - Phase Conception conclue le 5 octobre 2018 entre la Région des Pays de Loire et le Département de la Vendée ;
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 7 juillet 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** Antoine CHEREAU, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Carine MENAGE,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 4 491 000 € d'autorisations de programme et de 276 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°331 : « Travaux dans les EPLE ».

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 700 000 euros pour permettre la mise en oeuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1.

**APPROUVE**

la convention de financement n°20PLC0011 avec l'ADEME pour l'installation d'une chaufferie biomasse et la création d'un réseau de distribution respectivement au sein du lycée Narcé à Loire-Authion (49) au titre du Fonds chaleur porté par l'ADEME présentée en Annexe 2.

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention de financement n°20PLC0011 avec l'ADEME pour l'installation d'une chaufferie biomasse et la création d'un réseau de distribution respectivement au sein du lycée Narcé à Loire-Authion (49) au titre du Fonds chaleur porté par l'ADEME présentée en Annexe 2.

**APPROUVE**

la convention de financement n°20PLC0012 avec l'ADEME pour l'installation d'une chaufferie biomasse et la création d'un réseau de distribution respectivement au sein du lycée André Provost à Brette Les Pins (72) au titre du Fonds chaleur porté par l'ADEME présentée en Annexe 3.

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention de financement n°20PLC0012 avec l'ADEME pour l'installation d'une chaufferie biomasse et la création d'un réseau de distribution respectivement au sein du lycée André Provost à Brette Les Pins (72) au titre du Fonds chaleur porté par l'ADEME présentée en Annexe 3.

**APPROUVE**

la convention n°188.2020.EFGEO.01 d'étude de faisabilité et d'assistance technique sur les projets de géothermie avec le SYDELA le cadre des études de faisabilité menées en vue de la construction du futur lycée de Saint Philbert de Grand-Lieu présentée en Annexe 4.

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention n°188.2020.EFGEO.01 d'étude de faisabilité et d'assistance technique sur les projets de géothermie avec le SYDELA le cadre des études de faisabilité menées en vue de la construction du futur lycée de Saint Philbert de Grand-Lieu présentée en Annexe 4.

**ANNULE**

la délibération prise le 27 septembre 2019 concernant la convention relative à l'exercice de la co-maîtrise d'ouvrage et au financement de la réalisation des travaux de réaménagement de la Cité scolaire de Challans Centre - Phase Réalisation (Lycée René Couzinet et Collège Milcendeau)

entre la Région des pays de la Loire et le Département de la Vendée

**APPROUVE**

la convention relative à l'exercice de la co-maîtrise d'ouvrage et au financement de la réalisation des travaux de réaménagement de la Cité scolaire de Challans Centre - Phase Réalisation (Lycée René Couzinet et Collège Milcendeau) entre la Région des pays de la Loire et le Département de la Vendée telle que présentée en Annexe 5.

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention relative à l'exercice de la co-maîtrise d'ouvrage et au financement de la réalisation des travaux de réaménagement de la Cité scolaire de Challans Centre - Phase Réalisation (Lycée René Couzinet et Collège Milcendeau) entre la Région des pays de la Loire et le Département de la Vendée telle que présentée en Annexe 5.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs